



SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL NON A LA MARCHANDISATION !

CCN 51 - CCN 66
et bientôt , CROIX ROUGE – CLCC - CHRS

Silence, on casse !!!!!!!

Plus personne n'ignore aujourd'hui que la FEHAP, unique syndicat employeur de la CCN 51, est passé à l'acte et au chantage odieux de la dénonciation de la convention collective.

Quant à la CCN 66, après l'échec des négociations sur le dernier projet patronal, ces derniers s'interrogent sur la suite à donner.

Les syndicats patronaux n'ont toujours qu'une préoccupation en tête, **baissier le coût du travail**, détruire les acquis conventionnels, en ouvrant des négociations sur un projet de convention unique au rabais pour l'ensemble de la branche BASS (Branche Associative Sanitaire et Sociale).



L'objectif patronal est le même depuis plus de 10 ans : **baissier la masse salariale**, flexibiliser et intensifier le travail afin, disent-ils, d'affronter la concurrence entre les établissements et les opérateurs privés lucratifs, concurrence imposée au sanitaire comme au médico-social par la Loi HPST (Hôpital Patients Santé Territoire).

La santé, le médico-social et le social ne sont pas épargnés par les plans d'austérité et les mesures anti-sociales du gouvernement. Cela va entraîner des restructurations, des fermetures de services ou d'établissements, la « casse » des conventions et bien évidemment le blocage des salaires...

Pendant 2 ans, les patrons FEHAP n'ont lâché sur aucun des 15 points qu'ils ont portés sur la révision de la CC 51 et ne lâchent rien de plus depuis la reprise des négociations.

La négociation piétine sans réelle communication vers les salariés mais les patrons FEHAP ont oublié que pour négocier il faut être au moins deux !!!!

Nous disons **NON** :

- **NON** aux salaires au mérite
- **NON** à la réduction du coût du travail
- **NON** aux accords d'entreprises imposés par les patrons qui réduisent les garanties collectives.

OUI, à un Syndicalisme de lutte et combatif, permettant la mise en place d'un réel rapport de force

La période de 3 mois de préavis de dénonciation de la CCN 51 est dépassée depuis le 1^{er} décembre dernier, nous sommes maintenant en période dite « de survie ». Si aucun accord n'est trouvé, ou si les patrons ne reviennent pas sur leur décision avant le 1^{er} décembre 2012, la CCN 51 n'existera plus.

Voici les 15 points sur lesquels porte la révision :

- > la prime d'ancienneté
- > la prime spécifique des cadres
- > la prime décentralisée
- > la reprise de l'ancienneté à l'embauche
- > les règles relatives à la promotion
- > les règles relatives aux remplacements
- > la récupération des jours fériés
- > l'indemnité de licenciement
- > l'allocation de départ à la retraite
- > les attributions des délégués du personnel
- > la procédure disciplinaire
- > le licenciement pour motif économique
- > les heures supplémentaires
- > les collèges électoraux
- > l'intégration de nouveaux métiers



SUD, la CGT ARHM et la CNT proposent, à l'occasion de l'assemblée générale nationale de la FEHAP, de faire de la journée du 22 mars 2012 une grande journée de mobilisation départementale.

La situation réclame une mobilisation sans précédent de tous pour imposer les revendications et exiger des pouvoirs publics les budgets nécessaires à la survie du secteur sanitaire, médico-social et social.

Une seule réponse s'impose face au mépris et aux agressions patronales :

**L'UNITE DE TOUS LES SALARIES
CONTRE LA CASSE DES CONVENTIONS COLLECTIVES**

**SOYONS NOMBREUX ET NOMBREUSES le
JEUDI 22 MARS 2012 DE 11H00 À 14H00
pour un rassemblement départemental devant
l'Hôpital Saint Jean de Dieu (290 route de Vienne
69008 Lyon) pour empêcher ce projet de
destruction massive.**

Un préavis de grève a été déposé. Vous avez le droit de débrayer. Pensez à prévenir votre encadrement 48 h à l'avance (ou 5 jours à l'avance pour les ESPIC - Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif, anciennement appelés EPSPH - Établissement privé Participant au Service Public Hospitalier)